



Groupe de travail

« Comment nourrir l'envie d'entreprendre dans les secteurs nouveaux d'activité... et éviter une nouvelle bulle spéculative ? »

Président :

Jean-Claude Carle,
Sénateur de Haute Savoie, membre du Club

**Analyse de l'enquête réalisée en juin 2003,
en partenariat avec l'APCE :**

Anh-Tuan TRAN,
Président d'INTELF, responsable du cabinet *TRANBASE*,
membre du Club

Paris, octobre 2003



Sommaire

Introduction

- I. Pourquoi cette analyse ?
- II. L'enquête, la population enquêtée et les objectifs de l'analyse.

Première partie :

Les informations identifiant les enquêtés. Le passage à l'acte selon le sexe des chefs d'entreprise et les autres informations à retenir.

- I. Qui sont les enquêtés ?
- II. Le passage à l'acte selon le sexe des chefs d'entreprise. La relation entre la qualification des employés et l'innovation ainsi que cette qualification et le niveau d'études des chefs d'entreprise.
 - II.1. Le passage à l'acte selon le sexe des chefs d'entreprise.
 - II.2. La qualification des employés et l'innovation dans l'entreprise.
 - II.3. La qualification des employés et le niveau d'études des chefs d'entreprise.

Deuxième partie :

La relation entre les formations reçues et la création d'entreprise dans les nouveaux secteurs d'activité.

- I. Les formations reçues et la création d'entreprise.
- II. Les obstacles à la création d'entreprise, selon le secteur d'activité.
- III. La capacité de définir une bonne stratégie et de la faire évoluer selon le niveau de diplôme et le type d'études.
- IV. La compétence en matière commerciale, de marketing et de communication selon le secteur d'activités.
- V. La compétence en matière commerciale, de marketing et de communication selon l'âge des chefs d'entreprises.
- VI. La compétence en matière commerciale, de marketing et de communication selon le type d'études et le niveau de diplôme.

Conclusion

- I. Certaines politiques à mettre en œuvre pour encourager la création et le développement des entreprises dans les nouveaux secteurs d'activité.
- II. Les compétences particulières à former pour aider les entrepreneurs à réussir dans la création et le développement d'entreprises dans les nouveaux secteurs d'activité.
 - III. Les actions possibles du Club.Sénat.Fr pour faire évoluer la situation.

Remerciements

Introduction

I. Pourquoi cette analyse ?

Le Club.Sénat.Fr a été réuni le 30 juin 2003 à la présidence du Sénat, en présence du président du Sénat Christian PONCELET, pour entendre le rapport du groupe de travail présenté par les deux rapporteurs Thomas Legrain, PDG, *Coach'Invest* et Michel Dalipagic, Professeur, *Institut Supérieur de Technologie et Management*, membres du Club.

Le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche Luc Ferry ainsi que l'ambassadeur délégué aux investissements internationaux de l'*Agence Française pour les Investissements Internationaux* Clara Gaymard sont également intervenus lors de cette réunion.

Comme prévu dans ledit rapport (qui montre un travail de synthèse énorme de la part des deux rapporteurs ; vous pouvez vous procurer un exemplaire à l'adresse http://club.senat.fr/admin/dir_files/Comment_nourrir_envie_entreprendre.ppt), ce rapport « devait être conforté » par une enquête dont vous trouverez ci-après l'analyse.

Nous avons pris en compte le rapport ainsi que certains points de ces interventions, afin d'essayer de clarifier les sujets essentiels de ce groupe de travail, pour dégager de cette analyse les suggestions qui seront présentées dans la conclusion de ce document.

II. L'enquête, la population enquêtée et les objectifs de cette analyse.

Cette enquête, dont le questionnaire a été conçu par les rapporteurs, a été réalisée en juin 2003. 242 enquêtés y ayant répondu font partie des abonnés du site de l'*Agence Pour la Création d'Entreprises* (APCE, <http://www.apce.com>).

Bien que la population enquêtée ne représente ni les créateurs d'entreprise de la population française, ni ceux dans les nouveaux secteurs d'activité du pays, il y a un lien direct entre celle-ci et le sujet du groupe de travail : *Nourrir l'envie d'entreprendre dans les secteurs nouveaux d'activité*. En effet, 32 % des entreprises enquêtées font partie des secteurs des technologies de l'information ou dans les autres secteurs des nouvelles technologies ; si on compte également 29 % des entreprises de conseil dont l'activité est plus ou moins liée aux nouveaux secteurs d'activité, **61 % de la population enquêtée font partie des nouveaux secteurs d'activité**, dont l'identité de « l'enquêté type » est la suivante : Il s'agit d'un ou d'une chef d'une jeune entreprise, âgé(e) d'une quarantaine d'années, possédant un niveau d'étude « Gestion, commerce » supérieur à Bac + 3 et ayant déjà certaines expériences professionnelles.

Les réponses des enquêtés, auxquelles les rapporteurs ont eu accès en temps réel dès le début de l'enquête, ont bien évidemment fait l'objet de synthèses permettant à ces derniers de formuler des propositions dans leur rapport.

A partir des constats suivants :

- « *Il n'y a pas en France moins d'envie d'entreprendre que dans les autres pays développés.*
- *Le potentiel universitaire et les structures d'accompagnement à la création d'entreprises sont comparables, voire supérieurs en France comparés aux autres pays développés.*
- *Pourtant, il y a moins d'entrepreneurs en France que dans les autres pays développés. »*

Les rapporteurs ont fait « le passage à l'acte » comme le diagnostic principal du problème et ont proposé la mise en place d'« *une dynamique globale (qui) permettra de favoriser le passage à l'acte* » ainsi qu'« *un processus d'accompagnement global contribuant à l'émergence d'entrepreneurs « rôle modèle » et destiné à assurer la pérennité des jeunes entreprises.* ».

Une question qui se pose toutefois : Quel serait le rôle du système éducatif et de formation professionnelle¹ dans cette « dynamique globale », dans cette « émergence d'entrepreneurs « rôle modèle » » et dans cette « assurance de la pérennité des jeunes entreprises », **surtout dans les nouveaux secteurs d'activité, qui est le mot d'ordre de ce groupe de travail ?**

Car, comme l'a constaté le rapport, « *La formation ne se réduit pas à la seule acquisition de compétences scientifiques* » et le fait que « nous produisons un grand nombre de docteurs en sciences et technologies » alors qu'on ne compte en France que 3,2% d'entrepreneurs contre environ 5,3% pour des pays comparables comme le Royaume-Uni et l'Allemagne, etc., demande, nous semble-t-il, des éclairages.

Avant d'essayer d'apporter les premiers éléments de tels éclairages, nous présentons dans la première partie les informations identifiant les enquêtés et ensuite certaines tirées de l'enquête qui pourraient être utiles : Le passage à l'acte selon le sexe des chefs d'entreprise, la relation entre la qualification des employés et l'innovation, cette qualification et le niveau d'études des chefs d'entreprise. **Cette première partie d'analyse va nous permettre de suggérer certaines politiques à mettre en œuvre pour encourager la création et le développement des entreprises dans les nouveaux secteurs d'activité.**

Dans la deuxième partie, nous allons tenter de répondre aux questions suivantes :

- Faut-il certaines compétences particulières pour réussir dans la création d'entreprise dans les nouveaux secteurs d'activité ?
- Si oui, lesquelles ?
- Celles-ci ont-elles été fournies suffisamment par notre système éducatif et de formation professionnelle ?
- Sinon, que faudrait-il faire ?

Cette deuxième partie d'analyse va nous aider à cerner les compétences particulières dont les entrepreneurs dans les nouveaux secteurs d'activité ont besoin pour réussir dans la création et le développement de leurs entreprises.

En tenant compte des souhaits des enquêtés, nous allons suggérer dans la Conclusion **certaines actions possibles du Club.Sénat.Fr pour faire évoluer la situation.**

¹ C'est à dire à la fois les formations du système de l'éducation nationale mais aussi celles professionnelles gérées, entre autres, par le ministère du Travail.

Première partie :

Les informations identifiant les enquêtés. Le passage à l'acte selon le sexe des chefs d'entreprise et les autres informations à retenir.

I. Qui sont les enquêtés ?

Parmi les enquêtés, 18 % sont des chefs d'entreprise dans les technologies de l'information, 14 % dans les autres secteurs des nouvelles technologies. 36 % des enquêtés ne font pas partie du secteur des nouvelles technologies et 29 % sont des entreprises de conseil : Ces deux dernières caractéristiques, comme les autres éléments qui seront présentés ci-dessous, reflètent les particularités de la population enquêtée.

78 % d'entre eux ont répondu « Non » à la question « L'entreprise que vous avez créée/reprise est-elle votre première expérience professionnelle ? ». Cela montre une certaine expérience dans la vie des affaires de la part des enquêtés.

96 % des entreprises enquêtées sont des entreprises dont l'effectif est de moins de 20 salariés. 81 % dont le montant investi jusqu'à présent est inférieur à 50.000 euros ; il n'y a que 7 % dont ce montant est supérieur à 100.000 euros.

48 % ont financé leurs innovations depuis ces deux dernières années, dont 18 % sont des innovations à la fois pour l'entreprise mais aussi pour l'industrie.

77 % sont des hommes. Moins d'un pour cent sont des enquêtés dont l'âge est inférieur à 25 ans. 47 % des enquêtés habitent en région parisienne.

La forte représentation des parisiens laisse entendre que **si on veut mettre en place une structure pour soutenir la création et le développement des entreprises dans les nouveaux secteurs d'activité, comme le souhaitent plusieurs enquêtés, celle-ci soit installée en Ile-de-France, de préférence à Paris ou en proche banlieue.**

Le niveau d'études des enquêtés est élevé : 64 % d'entre eux disposent d'un niveau au moins égal à Bac + 3. Il n'y a que 7 % dont le niveau est inférieur au Bac. Le taux des enquêtés ayant une formation du type « Gestion/commerce » est particulièrement élevé - 78 %. Il n'y a que 11 % des enquêtés qui disposent d'une formation unique du type « Scientifique, technique ».

Vous pourrez trouver les informations plus détaillées de la population enquêtée en vous rendant à l'analyse descriptive effectuée par Jacques-Edmond BREUIL, à la page suivante : <http://intelf.com/analysedescriptive.html>.

II. Le passage à l'acte selon le sexe des chefs d'entreprise. La relation entre la qualification des employés et l'innovation ainsi que cette qualification et le niveau d'études des chefs d'entreprise.

II.1. Le passage à l'acte selon le sexe des chefs d'entreprise.

50 % des femmes-chefs d'entreprise pensent que le choix de passer à l'acte et à concrétiser leurs projets est lié à leur « choix personnel » à la suite d'un changement dans leur vie (chômage, mutation d'un conjoint,..) et à leur « esprit de liberté ». Ce chiffre n'est que 36 % chez les hommes-chefs d'entreprise.

Quant à l'« esprit de liberté » proprement dit, il existe un écart de 8 points entre les femmes (20%) et les hommes (12%) chefs d'entreprise. Cet écart signifierait-il un premier signe sur les moteurs poussant à l'acte de création d'entreprise des femmes ?

Question D.14. Parmi les éléments suivants, le(s)quel(s) a(ont) joué le rôle le plus important qui vous a poussé à « passer à l'acte », à concrétiser votre projet ?		
Sexe	Femmes	Hommes
<i>Nombre de votes</i>	49	169
Réponses :		
Choix personnel à la suite d'un changement dans votre vie (chômage, mutation d'un conjoint, ...)	30%	24%
Esprit de liberté	20%	12%
Identification d'une opportunité	50%	64%
Envie de revanche, besoin de reconnaissance (sociale, familiale)		
Espérance de gains financiers		
Goût du challenge		
Goût du pouvoir		
Blocage dans la carrière		
Désir de concrétiser une vision de l'entreprise		
Autres		

Quelles seraient les actions des pouvoirs publics ainsi que celles des acteurs de la création d'entreprise et du développement de la nouvelle économie en général et en particulier dans les nouveaux secteurs d'activité, afin d'améliorer le taux de création par des femmes ?

II.2. La qualification des employés et l'innovation dans l'entreprise.

L'enquête montre qu'il existe **un lien entre la qualification des employés et l'innovation dans l'entreprise** : les entreprises dont plus de 50 % des employés ont un niveau d'études supérieur à Bac + 2 ont plus d'innovation que les autres. Ce qui est plus marquant est le fait selon lequel 75% de celles-ci ont financé des **innovations pour l'entreprise et l'industrie** ces deux dernières années.

Quelles seraient les politiques facilitant le recrutement des employés dont le niveau est élevé, sous diverses formes de contrat plus ou moins flexibles, afin de stimuler ce type d'innovations dans les entreprises des nouveaux secteurs d'activité ?

Question D.6. Qualification de vos employés : Quelle proportion de vos employés a un niveau d'études supérieur à Bac +2 ?			
Type d'innovation financée ces deux dernières années	Aucune	"Oui, innovation pour l'entreprise mais pas pour l'industrie"	"Oui, innovation pour l'entreprise et l'industrie"
<i>Nombre de votes</i>	82	58	35
Réponses :			
Moins de 20%	41%	36%	25%
De 20 à 50%			
Plus de 50%	59%	64%	75%

II.3. La qualification des employés et le niveau d'études des chefs d'entreprise.

Le tableau suivant montre que plus le niveau diplôme des chefs d'entreprise est élevé, plus la qualification de leurs employés l'est.

Si le diplôme reflète le niveau d'étude d'un chef d'entreprise, il ne reflète certainement pas sa capacité d'innover. **En revanche, sur le plan psychologique, de nombreux chefs d'entreprise ne sont pas susceptibles de recruter une quantité importante d'employés dont le niveau est plus élevé que le leur, par crainte des problèmes éventuels dans le management, etc..**

Question D.6. Qualification de vos employés : Quelle proportion de vos employés a un niveau d'études supérieur à Bac +2 ?					
Niveau du diplôme le plus élevé du chef d'entreprise	"Inférieur à Bac"	"Bac à Bac+2"	Plus élevé est "Université Bac+3, +4, +5"	"Grande école"	"Supérieur à Bac+5"
<i>Nombre de votes</i>	14	49	49	37	40
Réponses :					
Moins de 20%	92%	67%	26%	5%	27%
De 20 à 50%					
Plus de 50%	8%	33%	74%	95%	73%

Or, la capacité d'innover dans l'entreprise dépend de la qualification d'employés, comme constaté au point 2 cité ci-dessus. **Serait-il judicieux d'encourager les chefs d'entreprise à acquérir leurs diplômes, par exemple, par la voie du nouveau dispositif « Validation des acquis de l'expérience » (VAE) ? Cela pourrait-il améliorer la qualification de leurs employés et, par conséquent, la capacité d'innover dans leurs entreprises ?**

Deuxième partie :

La relation entre les formations reçues et la création d'entreprise dans les nouveaux secteurs d'activité.

I. Les formations reçues et la création d'entreprise.

I. 1. A la question « Les formations reçues vous préparent bien à la création d'entreprise », *Dans l'ensemble*, 42 % des chefs d'entreprise y ont répondu « Oui » contre 49 % « Non ».

Parmi eux, 51 % des chefs d'entreprise hors nouvelles technologies ont répondu « Oui » contre 35 % pour ceux travaillant dans les nouveaux secteurs d'activité. Cet écart de 16 points est significatif et, nous semble-t-il, plutôt logique. Car cela montre que, **pour réussir dans la création d'entreprise dans les nouveaux secteurs d'activité, il faut certaines compétences particulières qui n'ont pas été fournies, du moins d'une manière suffisante, par notre système éducatif et de formation professionnelle.**

Lesquelles ? Les analyses suivantes nous fournissent certains éléments de réponses.

Question C.6. Les formations que vous avez reçues vous préparent bien à la création d'entreprise ?				
Secteur d'activité	IT-Logiciel	Autres High-Tech	Conseil	Hors nouvelles technologies
<i>Nombre de votes</i>	42	35	68	82
Réponses :				
Tout à fait vrai	35%	36%	39%	51%
Plutôt vrai				
Je ne sais pas (chiffres arrondis)	4%	8%	6%	13%
Plutôt pas vrai	61%	56%	55%	36%
Pas du tout vrai				

Question C.6. Les formations que vous avez reçues vous préparent bien à la création d'entreprise ?				
Type d'études	Gestion/Commerce	Scientifique, technique	Double ou triple formation	Autres
<i>Nombre de votes</i>	64	63	52	43
Réponses :				
Tout à fait vrai	55%	28%	41%	45%
Plutôt vrai				
Je ne sais pas (chiffres arrondis)	6%	8%	4%	19%
Plutôt pas vrai	38%	64%	55%	36%
Pas du tout vrai				

I.2. L'écart important (27 points) du nombre de réponses « Oui » à cette question entre les enquêtés dont le type d'études est Gestion/Commerce (55 %) et ceux dont le type d'études est Scientifique, technique (28 %) est aussi remarquable. 64 % des chefs d'entreprise dont le type d'études est Scientifique, technique sentent que leur formation ne les a pas aidés à se préparer à la création d'entreprise. Un constat s'impose : **Les**

formations actuelles dans les filières « Scientifique, technique » dans notre pays ne fournissent guère des savoir-faire nécessaires à la création d'entreprise. Si l'on veut augmenter le nombre de chercheurs scientifiques (et en général de diplômés scientifiques, techniques) devenant créateurs d'entreprises, et par cela, augmenter la création d'entreprise dans les nouveaux secteurs d'activité, ne faudrait-il pas prendre des mesures assez concrètes, parmi lesquelles l'augmentation du nombre d'heures et l'amélioration de la qualité des cours de gestion et de commerce dans les filières « Scientifique, technique » ?

II. Les obstacles à la création d'entreprise, selon le secteur d'activité.

Dans l'ensemble, la plupart (58 %) des enquêtés pensent que l'obstacle principal à la création d'entreprise est le manque de financement contre 18 % qui le voient dans le manque de clients.

Curieusement, 23 % des entreprises dans le secteur « IT/Logiciels » considèrent ce manque de clients comme « obstacle » le plus important, ce chiffre n'est que de 6 % pour les entreprises "Hors "Nouvelles Technologies"".

Cet écart de 17 points conduirait à l'idée qu'apparemment, **les premières maîtrisent leur marketing beaucoup moins que les secondes.**

En effet, dans les secteurs traditionnels, les habitudes de consommation ainsi que les démarches commerciales sont déjà très connues ; il suffit de les apprendre pour les acquérir. **Dans les nouveaux secteurs d'activité, où les produits sont nouveaux et le marketing en train de se former, les chefs d'entreprise ont du mal à acquérir cette compétence et, par conséquent, sentent que le manque de clients est leur obstacle majeur.**

Question D.13. En matière de création d'entreprise, à quel(s) obstacle(s) vous êtes vous heurté(s) le plus, parmi les suivants ?				
Secteur d'activité	"IT/Logiciels"	"Autres High Tech"	"Conseil"	"Hors "Nouvelles Technologies""
<i>Nombre de votes</i>	38	31	58	
Réponses :				
Manque de clients	23%	16%	31%	6%
Vivacité de la concurrence	77%	84%	69%	94%
Manque de financement				
Manque de main d'œuvre qualifiée				
Obstacles administratifs/fiscaux				
Changement trop rapide des technologies				
Manque de connaissance et/ou d'expérience en matière de management				
Autres				

Pourrait-on arriver à formuler les propositions concrètes suivantes :

- **Encourager les études mettant en lumière les particularités du marketing dans les nouveaux secteurs d'activité (ou au moins dans certains métiers de ceux-ci), par exemple la mise en place des prix, des concours, etc.**

- **Inciter les formations en marketing appliqué dans les nouveaux secteurs d'activité, dans les écoles mais aussi les formations et séminaires de courte durée réservés aux chefs et créateurs d'entreprise dans ces secteurs.**

III. La capacité de définir une bonne stratégie et de la faire évoluer selon le niveau de diplôme et le type d'études.

La capacité de définir une bonne stratégie et de la faire évoluer et la création d'entreprise dans les nouveaux secteurs d'activité est considérée, *dans l'ensemble, comme l'élément le plus important (28 %), devant tous les autres facteurs (l'argent : 23 % ; l'idée/produit : 22 % ; les clients : 18 % ; la motivation : 14 %).*

Question F.1. D'après vous, pour fonder une entreprise dans les nouveaux secteurs d'activité, quel est l'élément le plus important, parmi les suivants ?					
Niveau du diplôme le plus élevé	"Inférieur à Bac"	"Bac à Bac+2"	"Université Bac+3,+4,+5"	"Grande école"	"Supérieur à Bac+5"
<i>Nombre de votes</i>	16	60	58	42	50
Réponses :					
De la capacité de définir une bonne stratégie et de la faire évoluer	31%	33%	24%	14%	36%
De l'argent	69%	67%	76%	86%	64%
Des idées / un produit					
Des clients					
De la motivation					
De la capacité de mener des hommes					
Autres					

Question F.1. D'après vous, pour fonder une entreprise dans les nouveaux secteurs d'activité, quel est l'élément le plus important, parmi les suivants ?				
Type d'étude	"Gestion/Commerce"	"Scientifique, technique"	"Double ou triple formation"	"Autres"
<i>Nombre de votes</i>	66	64	52	43
Réponses :				
De la capacité de définir une bonne stratégie et de la faire évoluer	34%	23%	25%	27%
De l'argent	66%	77%	75%	73%
Des idées / un produit				
Des clients				
De la motivation				
De la capacité de mener des hommes				
Autres				

Ce choix fait l'unanimité, à l'exception des chefs d'entreprise dont le type d'étude est des « grandes écoles »² et des études « Scientifique, technique ». Cela semble curieux, alors que les chefs d'entreprise dont le type d'étude est « Gestion, commerce » et dont le niveau du diplôme le plus élevé est "Supérieur à Bac+5" sont ceux qui admettent le plus l'importance de cet élément.

Il semble que, **plus on étudie la gestion, le commerce, plus on apprécie l'importance de la définition de la stratégie et des mesures de la faire évoluer dans la création d'entreprise. Cette relative méconnaissance des chefs d'entreprise dont la culture technique est dominante vis-à-vis de l'importance de la stratégie dans la création d'entreprise a-t-elle un lien avec le fait que ces derniers sentent que leur formation ne leur a pas aidé à se préparer à la création d'entreprise ? (Voir le point I.1, cette partie).**

IV. La compétence en matière commerciale, de marketing et de communication selon le secteur d'activités.

Dans l'ensemble, pour entreprendre dans les nouveaux secteurs d'activité, la compétence la plus appréciée est la capacité d'innover et de créer (ou d'améliorer) de (nouveaux) produits (36 %), devant la compétence en matière commerciale, de marketing et de communication (29 %). **En revanche, pour les entreprises dans les high-tech, cette compétence est considérée comme la plus importante. Cela correspond au constat du point I.2 de cette partie.**

Question F.3. Parmi les compétences/qualités suivantes, la(les)quelle(s) est(sont) d'après vous celle(s) qui est(sont) la(les) plus importante(s) pour entreprendre dans les nouveaux secteurs d'activité ?				
Secteur d'activité	"IT/Logiciels"	"Autres High Tech"	"Conseil"	"Hors des "Nouvelles Technologies"
Nombre de votes	42	34	64	82
Réponses :				
La compétence en matière commerciale, de marketing et de communication	42%	26%	26%	28%
La capacité d'innover et de créer (ou d'améliorer) de (nouveaux) produits	58%	74%	74%	72%
La compétence en management				
La capacité d'adaptation permanente aux évolutions technologiques				
L'expérience dans la recherche de financements				
Autres				

² Le terme « grande école » est réservé à la fois aux formations « Gestion, commerce » mais aussi à celles « Scientifique, technique ». Cela nuance un peu cette observation.

V. La compétence en matière commerciale, de marketing et de communication selon l'âge des chefs d'entreprises.

Les **deux types de chefs d'entreprise qui apprécient le plus la compétence en matière commerciale, de marketing et de communication dans le succès de leur création d'entreprise sont les chefs d'entreprise dans les high-tech et ceux de moins de 40 ans.**

- Dans le high-tech, en accord avec le point II de cette partie.

- Pour les chefs d'entreprise de moins de 40 ans, plus un chef d'entreprise est jeune, plus il considère que la compétence en matière commerciale, de marketing et de communication est la plus importante pour entreprendre dans les nouveaux secteurs d'activité. Ainsi, 33 % de ceux de 25 à 40 ans le pensent. Cela est logique, car l'acquisition de cette compétence peut se faire avec le temps. A l'inverse, une personne plus âgée ne pense plus que cette compétence soit importante.

Question F.3. Parmi les compétences/qualités suivantes, la(les)quelle(s) est(sont) d'après vous celle(s) qui est(sont) la(les) plus importante(s) pour entreprendre dans les nouveaux secteurs d'activité ?				
Age	"Moins de 25 ans"	"25 à 40 ans"	"41 à 60 ans"	"Plus de 60 ans"
<i>Nombre de votes</i>	3	123	89	7
Réponses :				
La compétence en matière commerciale, de marketing et de communication	66%	33%	23%	28%
La capacité d'innover et de créer (ou d'améliorer) de (nouveaux) produits	34%	67%	77%	72%
La compétence en management				
La capacité d'adaptation permanente aux évolutions technologiques				
L'expérience dans la recherche de financements				
Autres				

VI. La compétence en matière commerciale, de marketing et de communication selon le type d'études et le niveau de diplôme.

On retrouve ici, curieusement, que les chefs d'entreprise dont le type d'études est "Gestion/Commerce" sont ceux qui voient dans la compétence en matière commerciale, de marketing et de communication l'élément le plus important pour entreprendre dans les nouveaux secteurs d'activité (36 %). En comparaison avec ceux dont le type d'études est "Scientifique, technique" (26 %).

De la même manière, les chefs d'entreprise dont le niveau d'études est le moins élevé sont ceux qui pensent à l'inverse de ceux dont le type d'études est "Gestion/Commerce".

(Le fait que les enquêtés dont le niveau d'études le plus élevé est "Supérieur à Bac+5" ne considèrent pas cet élément comme le plus important ne permet-il pas de supposer que

ces derniers estiment acquérir suffisamment de connaissances en matière commerciale, de marketing et de communication ?)

Ces observations coïncident avec les précédentes qui renforceraient la thèse selon laquelle **il y aurait un problème dans la perception de l'importance de la compétence en matière commerciale, de marketing et de communication et dans celle de l'importance de la définition de la stratégie et des mesures de la faire évoluer, de la part des chefs d'entreprise dont le type d'études est "Scientifique, technique" et de ceux dont le niveau du diplôme est le moins élevé.**

Question F.3. Parmi les compétences/qualités suivantes, la(les)quelle(s) est(sont) d'après vous celle(s) qui est(sont) la(les) plus importante(s) pour entreprendre dans les nouveaux secteurs d'activité ?				
Type d'études	"Gestion/Commerce"	"Scientifique, technique"	"Double ou Triple Formation"	"Autres"
<i>Nombre de votes</i>	66	63	51	42
Réponses :				
La compétence en matière commerciale, de marketing et de communication	36%	26%	33%	19%
La capacité d'innover et de créer (ou d'améliorer) de (nouveaux) produits	64%	74%	67%	81%
La compétence en management				
La capacité d'adaptation permanente aux évolutions technologiques				
L'expérience dans la recherche de financements				
Autres				

Question F.3. Parmi les compétences/qualités suivantes, la(les)quelle(s) est(sont) d'après vous celle(s) qui est(sont) la(les) plus importante(s) pour entreprendre dans les nouveaux secteurs d'activité ?					
Niveau du diplôme le plus élevé	"Inférieur à Bac"	"Bac à Bac+2"	"Université Bac+3,+4,+5"	"Grande école"	"Supérieur à Bac+5"
<i>Nombre de votes</i>	16	59	58	40	49
Réponses :					
La compétence en matière commerciale, de marketing et de communication	18%	13%	36%	40%	26%
La capacité d'innover et de créer (ou d'améliorer) de (nouveaux) produits	82%	87%	64%	60%	74%
La compétence en management					
La capacité d'adaptation permanente aux évolutions technologiques					
L'expérience dans la recherche de financements					
Autres					

Conclusion

Malgré une représentativité relative de la population enquêtée (par rapport au sujet étudié) et un nombre limité d'enquêtés, cette analyse s'est efforcée de « distiller » les informations recueillies au cours de l'enquête (et d'en laisser de côté certaines qui ne sont pas vraiment liées au sujet traité), afin de mettre en lumière certains points qui pourraient être les suivants :

A. Pour encourager la création et le développement des entreprises dans les nouveaux secteurs d'activité, les pouvoirs publics ainsi que les acteurs de la création d'entreprise et du développement de la nouvelle économie dans notre pays devraient, nous semble-t-il, mettre un accent particulier dans la conception de nouvelles politiques afin de :

1. Inciter le « passage à l'acte » pour améliorer le taux de création des femmes, notamment de celles diplômées issues de l'immigration³, en général et en particulier dans les nouveaux secteurs d'activité.

2. Faciliter le recrutement des employés dont le niveau est élevé, sous diverses formes de contrat plus ou moins flexibles, y compris celui des chercheurs, cadres et dirigeants étrangers⁴, afin de stimuler les innovations, surtout celles liées à l'industrie.

3. Profiter du dispositif « Validation des acquis de l'expérience » (VAE) en vue d'encourager les chefs d'entreprise d'acquérir leurs diplômes ; cela pourrait améliorer la qualification de leurs employés et, par conséquent, la capacité d'innover dans leurs entreprises.

B. Pour réussir dans la création d'entreprise dans les nouveaux secteurs d'activité, il faut certaines compétences particulières.

1. Les formations actuelles dans les filières « Scientifique, technique » dans notre pays ne fournissent guère des savoir-faire nécessaires à la création d'entreprise. Il faudrait **augmenter le nombre d'heures et améliorer la qualité des cours de gestion et de commerce dans les filières « Scientifique, technique »**.

2. Dans les nouveaux secteurs d'activité où les produits sont nouveaux et le marketing en train de se former, les chefs d'entreprise ont du mal à acquérir cette compétence. Il faudrait :

a. Mettre en place des prix, concours afin d'encourager les études mettant en lumière les particularités du marketing dans les nouveaux secteurs d'activité.

b. Inciter les formations en marketing appliqué dans lesdits secteurs.

3. La capacité de définir une bonne stratégie et de la faire évoluer ainsi que la compétence en matière commerciale, de marketing et de communication dans les nouveaux secteurs d'activité sont primordiales. **Le management stratégique ainsi que le marketing et le développement commercial devraient devenir**

³ Notons qu'une étude de l'APCE et du magazine "Maghreb Ressources Humaines" a révélé que les Français par acquisition et les étrangers résidents permanents constituent près de 10 % de l'ensemble des créateurs d'entreprise en France. APCE, *Collection Focus*, 2002.

⁴ Selon Madame Clara GAYMARD, il faudrait que la France devienne le premier pays d'accueil en Europe pour les étudiants, chercheurs, cadres et dirigeants étrangers ainsi que leurs familles, car c'est une des meilleures façons pour assurer la compétitivité de l'économie nationale.

des spécialités prioritaires de toute formation à destination des créateurs et des chefs d'entreprise dans les nouveaux secteurs d'activité.

C. Pour tenir compte des souhaits des enquêtés, en complément de l'action des pouvoirs publics et des organismes concernés, le Club.Sénat.Fr doit et peut faire évoluer la situation en mettant en place :

1. Une structure flexible ayant le lien avec le Législateur et les pouvoirs publics, afin de soutenir d'une manière plus concrète les entrepreneurs dans les nouveaux secteurs d'activité.

Cette idée est venue surtout des enquêtés. En effet, au cours de l'enquête, plusieurs enquêtés ont exprimé leur avis : les créateurs et chefs des entreprises dans les nouveaux secteurs d'activité et de celles utilisatrices des NTIC attendent beaucoup du Club, à tort ou à raison, mais c'est une réalité⁵.

Par ailleurs, depuis plusieurs années que le Sénat s'intéresse à la nouvelle économie au travers d'opérations comme " Tremplin-entreprises " ou les " Rencontres sénatoriales de l'entreprise ", le Club est le seul dont les activités sont permanentes pendant toute l'année. Il est aussi le seul laboratoire d'idées en contact direct avec le Législateur. Ces particularités du Club lui permettraient de faciliter une forme de rencontres et de soutenir efficacement les entrepreneurs dans les nouveaux secteurs d'activité ; car, comme nous l'avons montré dans cette analyse, à la différence de l'économie traditionnelle, la physionomie de la nouvelle économie est en cours de formation, plusieurs aspects de celle-ci (marketing, financement, etc.) sont en train de s'apprendre et de se créer. *En vue de la réussite des entreprises dans les nouveaux secteurs d'activité et de la mobilisation d'un nouvel élan dans notre nouvelle économie, celles-ci ont besoin d'une structure de soutien spécialisée dont la culture dominante est celle de l'accompagnement*⁶.

Le parrainage de cette structure par le Club pourrait accélérer considérablement ce projet.

⁵ Vous trouvez ci-après quelques-uns des remarques ou commentaires que l'équipe d'enquête a reçus durant l'enquête :

« Il me semble qu'il ne faut pas oublier que le créateur ou le chef d'entreprise est seul ! En matière de création, la solitude est sous estimée et provoque de gros échecs sur la 1ère année... »

« Je préfère que le club Sénat mobilise les anciens entrepreneurs de venir parfois en aide a des nouvelles entreprises »

« J'ai des idées , je suis très motivée... mais il me manque des contacts... et également des relations avec d'autres créateurs ! »

« La méconnaissance de nos élus quant à la réalité de l'entreprise, les lois inadaptées et l'incurie de certaines collectivités sont décourageantes pour les jeunes entrepreneurs. »

« Faciliter la mise en relation des entrepreneurs avec les bailleurs de fonds (publics ou privés) pour financer une activité innovante rapidement et efficacement, plutôt que de laisser l'entrepreneur se décourager avant la fin du chemin de croix de la course aux investisseurs. »

« Faciliter l'accès aux marchés publics pour les jeunes entreprises pour leur permettre d'asseoir leur crédibilité et solvabilité. »

« Encourager les investissements étrangers par des mesures fiscales adaptées ».

⁶ « Accompagnement », c'est un mot qui est fréquemment revenu dans les interventions de la réunion du 30 juin dernier. Monsieur le président du Sénat Christian PONCELET a même parlé d'une nécessité selon laquelle « Aujourd'hui, l'entrepreneur doit s'exprimer publiquement ». Monsieur Jean-Claude CARLE, président du groupe de travail, quant à lui, a observé qu'« Il y a très peu d'entrepreneurs dans nos représentations nationale et régionale ». Pourrait-on parler de l'expression publique et des représentations nationale et régionale des entrepreneurs, dont de ceux dans les nouveaux secteurs d'activité, sans leur donner le moindre moyen de soutien et d'accompagnement pour qu'ils réussissent d'abord, avant tout ?

2. Un prix d'encouragement des études mettant en lumière les particularités du marketing dans les nouveaux secteurs d'activité, comme suggéré au point B.2.a ci-dessus.

3. Une étude portant sur les entreprises utilisatrices des NTIC, en collaboration avec l'APCE. Faisant partie de la nouvelle économie, celles-ci devraient avoir une place plus importante digne de leur rôle.

4. La réalisation d'une enquête annuelle auprès des entreprises de la nouvelle économie et de celles utilisatrices des NTIC. A ce sujet, l'APCE en assumera (avec d'autres partenaires à définir) la diffusion auprès de ses abonnés^{7,8}.

Remerciements

Frédéric Mauro, Conseiller économique du Président du Sénat

Virginie Le Dantec, Administrateur, Club.Sénat.fr

(Par leur sollicitude, leur qualité d'intervention et leur présence permanente sans interruption dans toutes les réunions du groupe)

Perrine DANMANVILLE, Manager, APCE

(Par son aide précieuse sans laquelle cette enquête n'aurait pu être faite)

Nous tenons à remercier également tous les membres du groupe de travail dont les interventions et les confrontations d'idées au cours des réunions ont créé une véritable intelligence collective et permis d'élaborer cette analyse.

Equipe d'enquête :

- Jacques-Edmond BREUIL

- Catherine AUPIAIS

- Achraf AYADI

- Hong-Van TRAN

dirigée par A. T. Tran

⁷ En tirant des leçons de cette première enquête, la méthodologie et les techniques utilisées pour les prochaines études sont en cours de perfectionnement en vue de l'obtention des résultats plus concis et plus proches des intérêts du Club.

⁸ Lors d'une réunion à l'APCE du 27 juin 2003, Mme DANMANVILLE (Manager, APCE) et M. Anh-Tuan TRAN ont discuté de ces deux points. M. Tran en a parlé à M. Mauro.